

Avis adopté

Séance plénière du 22 octobre 2024

Mieux connecter les Outre-mer

Déclaration du groupe des Entreprises

Mieux connecter les Outre-mer, pourquoi ? Si la réponse naturelle est de favoriser un levier de développement économique essentiel de ces territoires, l'avis présenté ici fait également écho à l'actualité qui est celle de la vie chère dans les Outre-mer et à un avis du CESE sur le pouvoir d'achat. Les conséquences d'une meilleure connexion seraient un moindre coût pour les acteurs économiques et les habitants.

Les rapporteurs ont fait le choix de traiter de la connectivité partant des infrastructures aéroportuaires, portuaires et numériques qui pour l'essentiel sont de grande qualité au regard des standards internationaux. Si le groupe Entreprises adhère à l'ensemble des préconisations, il souhaite s'arrêter sur quelques facteurs visant à favoriser une meilleure connectivité des Outre-mer, à savoir une meilleure insertion de ces dernières dans leur environnement régional, la prise en compte de leurs spécificités dans la stratégie nationale portuaire et le développement du numérique.

Tout d'abord un meilleur ancrage des Outre-mer dans leur environnement régional est nécessaire. Compte tenu des relations historiques et des liens économiques avec la « métropole », les Outre-mer français sont faiblement reliés à leur environnement régional. Or une meilleure connectivité avec les pays limitrophes permettrait, entre autres, d'agir sur la vie chère. En effet, favoriser des approvisionnements à la faveur de circuits courts régionaux aurait la vertu d'éviter des coûts importants de transports de produits venant de la France hexagonale et de diminuer l'impact environnemental négatif. Un exemple frappant pour le groupe Entreprises est l'interdiction faite aux compagnies aériennes françaises de s'approvisionner en carburants hors Union européenne pour des questions de taxes et de normes environnementales, c'est le cas par exemple des pays de la Caraïbe par rapport à leurs voisins américains. Or les transports aériens sont souvent le seul moyen pour les populations locales de ces pays ou des archipels de se déplacer, d'échanger, de vivre. Le groupe Entreprises soutient donc la préconisation visant à exonérer les activités de transport aérien de taxe spéciale de consommation perçue sur les carburants et de faciliter les approvisionnements en pétrole brut dans la zone régionale.

Il convient de prendre en compte les spécificités ultramarines dans une stratégie nationale portuaire. Les ports constituent les poumons économiques des territoires d'Outre-mer. Or ils ont été les grands oubliés de l'élaboration de la stratégie nationale portuaire de 2021. En effet le comité interministériel de la mer avait mis à jour une feuille de route stratégique nationale qui couvre l'ensemble du système portuaire français de l'Hexagone mais qui donnait peu de place aux ports ultramarins. Le groupe Entreprises soutient la préconisation visant à inscrire le

développement des ports ultramarins dans une vision stratégique nationale plus coordonnée et l'établissement d'une dynamique propre aux Outre-mer, découpée par bassin maritime. Cette stratégie doit tenir compte de l'ensemble des activités présentes dans les ports ultramarins qui en font leurs spécificités : commerce, stockage, industrie, énergies, tourisme, pêche et plaisance. Elle permettra en outre de fixer des objectifs concertés de décarbonation des flux et de protection des écosystèmes marins.

Les potentialités liées au numérique sont insuffisamment développées. Pour le groupe Entreprises, le numérique doit permettre le développement endogène des Outre-mer. Mieux vivre en Outre-mer, c'est bénéficier de services publics efficaces, d'éducation, de formation, de santé et d'opportunités d'emploi locales. Le numérique est l'outil par excellence qui devrait permettre des développements de ces opportunités à un meilleur coût. Enfin, Les Outre-mer français sont présents sur plusieurs océans et pour certains d'entre eux, ils ont la chance d'être positionnés sur les principaux câbles sous-marins de communication marin : le développement d'« hubs numériques » est ainsi indispensable. Cela implique de sortir de la logique centrée sur l'Europe car les nouveaux centres mondiaux se sont déplacés vers l'Asie, notamment la Chine et l'Inde, ainsi que le Sud. C'est tout le sens donné à cette France océanique qui, en lien avec la France hexagonale, ouvrirait sur un développement d'échanges mondialisés à partir des territoires d'Outre-mer. Bien entendu, le numérique, ce sont des services au service des usagers : accompagner les Entreprises dans leur transition numérique est indispensable.

Remerciant les rapporteurs pour les propositions concrètes qu'ils ont formulées et pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Entreprises Vote favorablement cet avis.